

**Décision portant nomination de M. Michel Rosso aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Michel Rosso, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet le suivi des groupements de recherche.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel Rosso demeure affecté à l'UMR7643 « Laboratoire de physique de la matière condensée » - Ecole Polytechnique, route de Saclay, 91128 PALAISEAU CEDEX.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, M. Michel Rosso percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord (DR05).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain Fuchs